



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 26

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

| | |
|----------------|---|
| Objet : | Direction Eau et Assainissement : tarification 2024 |
|----------------|---|

Rapporteur : Roland GOBET

Tarifs Eau et Assainissement :

La Communauté d'agglomération doit voter les tarifs Eau et Assainissement sur l'ensemble de ses 72 communes pour 2024.

Une proposition de tarifs Eau et Assainissement pour l'année 2024 sur l'ensemble des communes de la Communauté d'agglomération a été présentée lors du Conseil d'exploitation de la DEA du 23 novembre 2023.

La suppression de toutes les tranches a été réalisée en 2023. L'objectif est d'atteindre un tarif unique sur les 72 communes.

En l'absence de certaines informations et de l'incertitude sur des données patrimoniales, le Conseil d'exploitation propose pour 2024 de maintenir à l'identique les tarifs assainissement sur les 38 communes de l'EX-SEAVR. Toutefois, dans un souci d'harmonisation, un rééquilibrage entre les tarifs part fixe et part proportionnelle est engagé.

Il vous est proposé de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement joints **en annexe**.

- Redevances Agence de l'Eau pour l'ensemble des communes :

EAU :

Préservation des ressources en eau : 0,058 € H.T.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Lutte contre la pollution : 0,23 € H.T.

Modernisation des réseaux de collecte 0,16 € H.T.

- TVA :

Les tarifs des abonnements et des consommations Eau et Assainissement s'entendent Hors TVA. Il faudra par conséquent rajouter à l'ensemble des tarifs présentés dans cette délibération (abonnements et consommations eau et assainissement) les taux suivants :

- Sur les tarifs Eau s'applique une TVA au taux de 5,5 %.
- Sur les tarifs Assainissement s'applique une TVA au taux de 10 %.

Tarifs annexes :

Il appartient aussi à la Communauté d'agglomération de fixer les tarifs des travaux en régie, des interventions, des pénalités, de l'assainissement non collectif, des contrôles assainissement et de la Participation financement Assainissement Collectif (PAC) pour l'année 2024.

Ces tarifs s'appliqueront sur les 72 communes de la Communauté d'agglomération.

Ces tarifs permettront à la DEA de la Communauté d'agglomération de facturer aux abonnés du service des prestations d'intervention de ses agents, ainsi que la participation au financement

assainissement collectif qui correspond à « l'économie réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation ».

Il vous est proposé de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2024 les tarifs des prestations suivantes (majoration/minoration des tarifs par l'indice TP10a : + 3,7 %) :

TRAVAUX EN RÉGIE (par Heure)

| | |
|---|------------|
| - Agent technique ou agent de salubrité pour des travaux sur le territoire de la Communauté d'agglomération avec le petit outillage nécessaire HT | 25,01 € |
| - Agent d'encadrement pour la mise en place et le suivi du chantier sur le territoire de la Communauté d'agglomération HT | 36,24 € |
| - Intervention de l'hydrocureuse sur le territoire de la Communauté d'agglomération avec un chauffeur HT | 110,50 € |
| - Intervention du camion-citerne (8 m ³) sur le territoire de la Communauté d'agglomération avec un chauffeur HT | 70,00 € |
| - Utilisation de la mini-pelle pour travaux sur le territoire de la Communauté d'agglomération HT | 36,24 € |
| - Utilisation du compresseur pour travaux sur le territoire de la Communauté d'agglomération HT | 28,97 € |
| - Utilisation d'un véhicule jusqu'à 3,5 T sur le territoire de la Communauté d'agglomération HT | 19,93 € |
| - Utilisation d'un véhicule 6,5 T | 28,97 € HT |
| - Utilisation caméra | 18,20 € HT |

INTERVENTIONS

| | |
|---|-------------|
| - Mise en eau – résiliation (frais d'arrêt de compte) | 32,00 € HT |
| - Déplacement pour dépose ou repose de compteur en cas de résiliation ou remise en eau HT | 31,11 € |
| - Frais d'étalonnage diam. inférieur ou égal à 40 mm | 194,11 € HT |
| - Frais d'étalonnage diam. supérieur à 40 mm | 671,90 € HT |

PENALITES

| | |
|--|---------|
| - Frais de relevé par RDV | 38,23 € |
| - Fermeture + réouverture | 76,52 € |
| - Frais pour un nouveau RDV SPANC en cas d'absence de l'abonné | 58,21 € |
| - Frais de rejet mensualisation | 5,99 € |

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

| | |
|---|-------------|
| - Installations neuves et réhabilitations | 182,54 € HT |
| - Traitement d'une étude préalable non suivi de réalisation | 182,54 € HT |
| - Contre visite installations neuves et réhabilitations | 58,21 € HT |
| - Diagnostic et contrôle de l'existant (ce montant est réparti sur 10 ans soit : 16,25 € pour l'année 2024). | 162,48 € HT |

CONTRÔLE ASSAINISSEMENT

| | |
|--|----------|
| - Contrôle et conformité des branchements assainissement | 132,87 € |
|--|----------|

- Contre visite pour contrôle et conformité des branchements assainissement 58,21 €

PARTICIPATION FINANCEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Participation financement assainissement collectif par logement pour des immeubles existants ayant déjà réalisé à leurs frais une installation d'assainissement collectif 1 199,78 €
 - Participation financement assainissement collectif pour un logement 2 181,65 €
 - Participation financement assainissement collectif par logement pour deux logements et plus 1 908,95 €

Tarifs Matières de vidange (hors station de Chadrac) :

La présente délibération doit aussi intégrer la réception et le traitement sur les stations d'épuration de la Communauté d'agglomération (hors station de Chadrac) des matières de vidange uniquement.

Pourront être dépotées les matières provenant de fosse septique ou fosse étanche des assainissements individuels recevant uniquement des eaux vannes et eaux ménagères d'origine domestiques.

Seuls les établissements disposant d'un agrément préfectoral et d'une attestation de transport de déchets non dangereux seront acceptés.

En contrepartie des charges qui lui incombent, la Collectivité recevra du vidangeur une rémunération.

Il vous est proposé de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs :

| | Part DEA Communauté d'agglomération le Puy-en-Velay |
|---|---|
| Matières de vidanges provenant de la communauté d'agglomération le Puy-en-Velay | 26,79 €/m ³ |
| Matières de vidanges provenant du département hors Communauté d'agglomération le Puy-en-Velay | 35,71 €/m ³ |

Les tarifs seront actualisés chaque année selon l'évolution de l'indice TP10a.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2024, et les tarifs des prestations 2024 (travaux en régie, interventions, pénalités, assainissement non collectif, contrôles assainissement, participation financement assainissement collectif et matières de vidange).

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 27

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

| | |
|----------------|---|
| Objet : | Direction de l'Eau et de l'Assainissement : Accord de programmation de Résilience |
|----------------|---|

Rapporteur : Roland GOBET

L'année 2022 a été la plus chaude jamais mesurée en France et classée en second rang des années les moins arrosées (depuis le début des mesures en 1959). Sur le bassin Loire-Bretagne, des mesures de restriction de l'eau ont été mises en place, de juin à septembre, dans tous les départements. Malgré ces mesures, 36 % des cours d'eau se sont asséchés en août.

Par ailleurs, pour éviter la rupture de la distribution d'eau potable, 150 distributeurs d'eau, principalement des communes qui exercent seules la compétence eau potable, ont dû mettre en place des mesures exceptionnelles de gestion comme le transport d'eau depuis une commune voisine par camion-citerne ou le recours exceptionnel à des ressources non autorisées. D'autres distributeurs ont mis en place une surveillance renforcée du niveau des ressources. Au total l'alimentation en eau potable a été rendue difficile pour 5 millions d'habitants du bassin.

Pour prévenir qu'une telle situation ne se reproduise, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne propose aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de mettre en place sur leur territoire un plan d'actions personnalisé de sécurisation et de réduction des consommations d'eau potable.

Partageant ces enjeux, la Communauté d'agglomération a souhaité s'inscrire dans une trajectoire de progrès et définir avec l'agence un accord de programmation de résilience.

Un accord de programmation de résilience, de travaux qui débutera en 2024 pour s'échelonner jusqu'en 2027 est donc proposé.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'accord de programmation de résilience portant sur la sécurisation de l'eau potable et la réduction de sa consommation sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférant à cette demande.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20231219-DEL_CC2023_323-DE



Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 28

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Catherine MALAVAL Travaux/Ingénierie
Affaire suivie par : Sigrid CHILE/Vincent TEYSSONNEYRE

| | |
|----------------|--|
| Objet : | Digue domaniale de Brives-Charensac : autorisation de signer la convention de mise à disposition des digues domaniales de la Loire et de l'Allier, pour les collectivités exerçant la compétence de prévention des inondations, sur la plateforme de Vichy |
|----------------|--|

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Dans le cadre de la défense contre les inondations sur le territoire, une partie de la ville de Brives Charensac est protégée par une digue construite en 1864. La zone est protégée contre une crue centennale de la Loire.

Cet ouvrage mesure environ 350m de long pour une hauteur moyenne de 2m, il est revêtu d'une maçonnerie en opus incertum, avec un sommet empierré, complété d'un parafouille en enrochement de 0,5 mètre de profondeur. Cet ouvrage est la propriété de l'État qui en assure l'entretien et la gestion. De gros travaux de réfection ont été engagés ces dernières années notamment pour la réfection du perré (rejointoiement sur la totalité de la digue) du parement de la digue.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a institué une compétence obligatoire de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, dévolue au bloc communal.

Elle prévoit (articles 58 et 59) :

- que les digues appartenant à une personne morale de droit public et achevées avant le 1er janvier 2018 sont mises gratuitement à la disposition de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre compétent pour la défense contre les inondations et contre la mer, par voie de convention ;
- que l'État continue d'assurer la gestion des digues domaniales pour le compte des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre compétents pour la défense contre les inondations et contre la mer pendant une durée de dix ans, soit jusqu'au 28 janvier 2024. Pendant cette période, le financement des travaux de mise en conformité des ouvrages avec les exigences réglementaires et légales incombe à l'État.

À cet effet, afin de régulariser la gestion de cette digue, une convention entre l'État et la Communauté d'agglomération a été approuvée en Conseil communautaire le 13 avril 2023.

À l'issue de cette phase transitoire, au 29 janvier 2024 au plus tard, l'EPCI gère, ou fait gérer, les digues domaniales de son territoire intégrées dans un ou des systèmes d'endiguement.

Parallèlement, l'Établissement public Loire a porté la co-construction du projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents, dispositif introduit par l'article 57 de la loi MAPTAM auquel peuvent recourir les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB). Celui-ci a été approuvé le 27 juillet 2021 et a reçu un avis favorable du Comité de bassin Loire-Bretagne le 7 octobre 2021. C'est dans ce cadre qu'a été établi un réseau cohérent de six plateformes destiné à assurer de manière solidaire la gestion coordonnée, optimisée et mutualisée des systèmes d'endiguement de l'ensemble du bassin fluvial en proximité des territoires.

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est rattachée à la plateforme de Vichy qui intègre également pour la gestion des digues domaniales les structures suivantes :

- la communauté d'agglomérations Moulins Communauté,
- la Roannaise de l'eau
- la communauté d'agglomérations Vichy Communauté
- la communauté de communes le Grand Charolais

la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, en prévision de la mise à disposition de la digue de Brives Charensac au 29 janvier 2024, doit signer une convention entre l'État, l'Établissement Public Loire et les collectivités exerçant la compétence de prévention des inondations, sur l'axe Allier et Loire.

Un projet de convention de mise à disposition des digues domaniales de la Loire et de l'Allier, pour la plateforme de Vichy est annexée à la présente délibération .

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention de mise à disposition des digues domaniales de la Loire et de l'Allier, pour les collectivités exerçant la compétence de prévention des inondations, sur la plateforme de Vichy,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition des digues domaniales de la Loire et de l'Allier, pour les collectivités exerçant la compétence de prévention des inondations, sur la plateforme de Vichy.

VOTE : UNANIMITÉ

Pas de participation au vote : 3

Marie-José ALLEMAND, Jean-Paul BRINGER, William BRUN

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 14/12/2023

Délibération n° 29

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

Délibération n°29 du 14/12/2023

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Catherine MALAVAL Travaux/Ingénierie
Affaire suivie par : Sigrid CHILE/Vincent TEYSSONNEYRE

| | |
|----------------|---|
| Objet : | Renouvellement du Contrat territorial Loire et Affluents Vellaves pour la période 2024-2026 |
|----------------|---|

Rapporteur : Patrick NAVARRE

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a délégué la compétence à l'EPAGE Loire-Lignon pour les missions relevant de la Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques dite « GEMA » inscrits aux items 1°, 2° et 8° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement par délibération le 12 décembre 2019.

L'EPAGE Loire-Lignon porte le Contrat Territorial Loire et Affluents Vellaves dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques.

Le périmètre du Contrat Territorial correspond au bassin de la Loire et ses affluents entre la confluence de la Borne à Brives-Charensac à l'amont et la confluence avec la Semène à Aurec-sur-Loire à l'aval. Le territoire du Lignon du Velay, le plus gros affluent de la Loire sur ce secteur, est exclu de ce périmètre et fait l'objet de procédures de gestion spécifiques (SAGE et Contrat Territorial).

Le Contrat Territorial Loire et Affluents Vellaves (CTLAV), s'étend sur une superficie de 1 540 km² pour un linéaire de cours d'eau de 1 620 km. Il est traversé du sud-ouest au nord-est par le cours de la Loire sur plus de 74 km, c'est cet axe qui structure le territoire. L'Ance du Nord est le principal affluent de la Loire avec un cours principal de près de 80 km et un peu plus du tiers de la superficie du contrat (546 km²). Le territoire recoupe celui des SAGE Loire amont et Loire en Rhône-Alpes avec respectivement 86 % et 14 % de la superficie et regroupe 20 masses d'eaux superficielles (19 ME cours d'eau et 1 ME plan d'eau).

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a validé la feuille de route, la stratégie de territoire et la première phase du Contrat Territorial Loire et Affluents Vellaves 2021-2023 lors du Conseil d'Administration du 8 mars 2021.

Pour rappel, ce contrat a pour objectifs :

- d'atteindre le bon état des eaux sur les masses d'eau en état moyen du périmètre (Foletier, Ran, Chalon, Suissesse, Sumène aval et les Gravières de Bas-en-Basset, Courbières),
- d'atteindre le bon état des eaux sur la masse d'eau du Ramel en état médiocre,
- de maintenir le bon état des eaux sur les 8 masses d'eau déjà en bon état (Ance du Nord amont, Ance du Nord aval, Semène amont, Semène aval, Arzon, Aubaigues, Pompét et Sumène amont).

Le premier Contrat Territorial arrive à son terme à la fin de l'année 2023, une phase de concertation est actuellement conduite par l'EPAGE Loire-Lignon avec les EPCI du territoire et les partenaires techniques pour affiner la programmation du second Contrat Territorial Loire et Affluents Vellaves 2024-2026.

L'EPAGE Loire-Lignon assurera, comme pour la première phase, l'animation et la coordination générale du contrat et sera maître d'ouvrage des actions de restauration des milieux (cours d'eau et zones humides), de suivis et d'inventaires, d'études sur les volets qualité et quantité, d'animations pédagogiques et d'actions de communication ainsi que d'opérations sur le volet pollution diffuse agricole aux côtés des autres maîtres d'ouvrages du contrat.

Délibération n°29 du 14/12/2023

Le contrat territorial est annexé à la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le projet de contrat territorial Loire et Affluents Vellaves pour la période 2024-2026 y compris ses annexes (stratégies, feuille de route, fiches, actions...),
- APPROUVE l'engagement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay dans la réalisation du programme d'actions ci annexé à hauteur d'un montant annuel prévisionnel de 45 000 € pour 2024, 2025 et 2026,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à l'exécution de la présente délibération,
- INSCRIT les crédits au titre de l'exercice budgétaire concerné sous l'imputation prévue à cet effet.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 6
Jérôme BAY, Jean-Paul BEAUMEL, Brigitte BENAT, Jean-Paul BRINGER, Michel FILERE, Jean-Louis PALHIÈRE

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 30

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUDAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Catherine MALAVAL Travaux/Ingénierie
Affaire suivie par : Sigrid CHILE

| | |
|----------------|--|
| Objet : | Approbation du versement des aides dans le cadre du contrat chaleur renouvelable pour les communes d'Allègre, de Blavozy, du Brignon et de Saint-Vincent |
|----------------|--|

Rapporteur : Patrick NAVARRE

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et de la démarche Territoire à énergie positive (TEPOS), s'est fixée des objectifs ambitieux de production d'énergie renouvelable : + 32 % à l'horizon 2050. Pour y contribuer, la collectivité a signé avec l'Ademe en juillet 2023 un Contrat de Chaleur Renouvelable. Ce dernier vise les projets des filières suivantes : bois énergie, solaire thermique et géothermie.

Ce contrat, d'une durée de trois ans, permet à la Communauté d'agglomération d'animer et de gérer le fonds chaleur de l'ADEME afin d'en faire bénéficier l'ensemble des porteurs de projets disposant d'un numéro SIREN : collectivités, entreprises, associations.... A la différence du «Fonds Chaleur» hors contrat, tous les projets sont potentiellement éligibles quel que soit leur taille.

Les objectifs prévisionnels sont les suivants : 6 198 MWh EnR, 28 installations de production EnR (Bois, Solaire thermique ou géothermie). Afin d'accompagner l'Agglomération dans l'animation du contrat, une aide prévisionnelle de 100 000 € sera versée par l'ADEME. Dans ce cadre une prestation de conseils aux porteurs de projet sera proposée par l'Agglomération.

Les critères et les montants d'aides forfaitaires correspondent au « Fonds Chaleur » de l'ADEME, la subvention apportée aux études et aux projets sera calculée en fonction de la production de chaleur renouvelable de l'installation et non en fonction du montant d'investissement.

Un 1^{er} comité d'engagement du Contrat chaleur renouvelable s'est réuni le 12 septembre 2023 et a décidé d'aider quatre projets :

- Commune du Brignon : Changement du système de chauffage de l'ensemble scolaire pour un montant d'investissement de 42 146,43 € HT et un montant d'aides de 33 717,00 € HT.
- Commune de Saint-Vincent : Installation d'un système de chauffage pour la résidence seniors pour un montant d'investissement de 31 831,00 € HT et un montant d'aides de 19 098,00 € HT.
- Commune de Blavozy : Étude de faisabilité pour la mise en place d'une production de chaleur géothermique pour le centre culturel de Blavozy pour un montant d'investissement de 16 630,00 € HT et un montant d'aides de 11 641,00 € HT.
- Commune d'Allègre : Travaux d'extension du réseau de chaleur pour un montant d'investissement de 1 024 100,00 € HT et un montant d'aides de 369 240,00 € HT.

Le montant total des aides ADEME engagé et reversé aux communes par l'intermédiaire de la Communauté d'agglomération est de 433 696,00 € HT.

Le procès-verbal établi par l'ADEME le 28 septembre 2023 est annexé à la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- ATTRIBUE dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable signé avec l'ADEME les aides suivantes :
 - 369 240, 00 € HT à la commune d'Allègre,
 - 11 641, 00 € HT à la commune du Blavozy,
 - 33 717, 00 € HT à la commune du Brignon,
 - 19 098, 00 € HT à la commune de Saint-Vincent,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- INSCRIT la somme de 433 696 € H.T au titre de l'exercice budgétaire concerné sous l'imputation prévue à cet effet,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder au versement de ces aides.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 31

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUDAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Catherine MALAVAL Travaux/Ingénierie

| | |
|----------------|---|
| Objet : | Approbation de la candidature de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay à l'appel à projet ACTEE Chêne + |
|----------------|---|

Rapporteur : Patrick NAVARRE

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay s'est engagée dans la transition énergétique. Le volet « bâtiments » est prioritaire dans sa stratégie Climat-Air-Energie : des audits énergétiques doivent être menés pour mieux connaître le patrimoine bâti et prioriser les rénovations des bâtiments.

L'appel à projets (AAP) Sequoia 3 auquel la collectivité a répondu en 2022, a permis le financement de 52 000 € pour l'agglomération. De ce fait, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay souhaite répondre à l'appel à projet ACTEE Chêne + qui vise à accompagner les collectivités publiques dans leurs projets de rénovation de leurs bâtiments publics. Cet appel à manifestation est porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Ce dispositif permet de financer :

- 50 % **des études diagnostics**, d'achat d'**outil de mesure/suivi** des consommations d'énergie (+15 % commune < 3500hab., +30 % bâti scolaire).
- 35 €/m² des **études de maîtrises d'œuvre** sur des projets d'amélioration énergétiques (+5 €/m² rural, +5 €/m² bâti scolaire).
- 50 % des études **AMO d'efficacité énergétique** ou décarbonation de l'énergie, y compris pour contrat de performance énergétique (+15 % rural).
- 50 % des **formations ou sensibilisations à l'énergie des agents** (+15 % rural).

Les subventions concernent tous les bâtiments communaux, du **01/01/2024 au 31/12/2026**. Le financement est cumulable avec d'autres aides dans la limite de 80 %.

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay souhaite répondre à cet appel à projet afin d'amplifier sa stratégie de rénovation du patrimoine tertiaire public en lien avec ses objectifs définis dans le cadre des démarches Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET), Territoire à Energie Positive (TEPOS) et Cit'ergie. La rénovation du patrimoine public est un enjeu majeur de réduction des consommations énergétiques, et c'est un axe prioritaire pour l'atteinte des objectifs du décret tertiaire et la labellisation Cit'ergie.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à déposer un dossier de candidature à l'appel à projet ACTEE CHENE +,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n°31 du 14/12/2023

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 14/12/2023

Délibération n° 32

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Délibération n°32 du 14/12/2023

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Laurent PAYS Développement économique

| | |
|----------------|---|
| Objet : | Zone d'activités de Laprade - échange de terrain avec la propriété BAJRIC |
|----------------|---|

Rapporteur : Michel BEGON

Monsieur BAJRIC et Madame JAKUPOVIC habitent dans le périmètre de la zone d'activités de Laprade, en bordure de l'ancienne route nationale en contrebas de la RN88. Leur propriété fait obstacle au cheminement doux assurant la liaison entre Fay-la-Triouleyre et Blavozy. (voir plan en annexe).

Les services de l'agglomération ont rencontré à plusieurs reprises Monsieur BAJRIC et Madame JAKUPOVIC, ceux-ci accepteraient le passage du cheminement doux traversant leur jardin, ce cheminement étant en cours de réalisation sur la zone, en échange de terrains non constructibles dont la Communauté d'agglomération est propriétaire.

Le plan ci-joint indique l'état des propriétés après échange :

- un nouveau cheminement public pour l'agglomération,
- une servitude de passage pour l'accès à un terrain enclavé de l'agglomération,
- un agrandissement de la propriété BAJRIC/ JAKUPOVIC par du terrain non constructible qui donnera plus d'aisance et surtout qui permettra de s'abriter de la visibilité des passants.

L'ensemble de l'opération est convenu à titre gracieux, la collectivité s'engageant à implanter un grillage et un brise vue le long de la propriété de Monsieur BAJRIC et Madame JAKUPOVIC.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- ACCEPTE l'échange des emprises lui appartenant contre celles de la propriété de Monsieur BAJRIC et Madame JAKUPOVIC, telles que figurant dans le projet de document d'arpentage ci-annexé ainsi que la mise en place d'une servitude de passage,
- ACCEPTE que ces échanges se fassent à titre gracieux, l'estimation de France Domaine en date du 24 octobre 2023 ayant évalué les parcelles de Collectivité au prix de 0,37 € / m²,
- S'ENGAGE à implanter un grillage et un brise vue le long de la propriété de Monsieur BAJRIC et Madame JAKUPOVIC,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à engager toute démarche démarche et à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20231219-DEL_CC2023_328-DE



VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 14/12/2023

Délibération n° 33

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Délibération n°33 du 14/12/2023

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Rui PIRES MOITA Développement économique

| | |
|----------------|---|
| Objet : | ZA Chassende : cession d'une emprise à prélever sur la parcelle AL 78 |
|----------------|---|

Rapporteur : Michel BEGON

Par délibération du 15 décembre 2022, la Communauté d'agglomération a décidé de vendre l'ensemble immobilier situé sur la parcelle AL 78 sur la zone d'activités de Chassende au Puy-en-Velay à la société CHAPUIS, voisine de ce terrain.

Toutefois, une partie de la parcelle est occupée depuis très longtemps par la société Maurice LAURENT. Dans les faits, il s'agit d'un tènement en surplomb du bâtiment principal de la parcelle AL 78, soutenu par un talus à forte pente. Il n'intéresse donc pas l'activité de la société CHAPUIS à terme.

Aussi, il convient de régulariser la situation d'un point de vue foncier. Cela passe par la cession d'une emprise de 622 m² à prélever sur la parcelle AL 78 à la société appartenant à Monsieur Maurice LAURENT. Cette cession pourrait intervenir au prix de 25 € HT / m², soit 15 550 € HT, prix conforme à l'estimation de France Domaine du 27 octobre 2023.

De fait, la partie restante de la parcelle AL 78 pourrait être vendue au prix de 154 450 € HT à la société CHAPUIS, soit un montant de 170 000 € HT amputé de 15 550 € HT.

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la cession d'une emprise de 622 m² au prix de 25 €/m² à prélever sur la parcelle AL 78, située sur la zone de Chassende au Puy-en-Velay, au profit de Monsieur Maurice LAURENT ou toute personne physique ou morale le représentant ,
- ACCEPTE que la cession de cette dernière s'établisse au prix de 15 550 € HT, soit un prix conforme à l'estimation de France Domaine du 27 octobre 2023,
- APPROUVE la cession de la surface restante et de l'immobilier correspondant sur la parcelle AL78 à la société CHAPUIS, ou toute personne physique ou morale le représentant, au prix de 154 450 € HT, prix conforme aux estimations de France Domaine du 10 août 2022 et du 27 octobre 2023,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à entreprendre toute démarche et à signer tout document permettant la réalisation de ces opérations.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 34

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Rui PIRES MOITA Développement économique

| | |
|----------------|---|
| Objet : | ZA Laprade : cession du lot 23 et réservation du lot 22 au profit de PLF Groupe |
|----------------|---|

Rapporteur : Michel BEGON

Avec l'appui de la CCI de la Haute-Loire, la Communauté d'agglomération a pris contact avec PLF Groupe, basé à Villeurbanne, spécialisé dans la conception et la fabrication de supports de communication d'affichage dynamique, notamment écran LED, haut de gamme.

PLF Groupe et la société LEDECA, entreprise de fabrication d'écrans LED, ont l'ambition de créer une unité de production française de production d'écrans LED, répondant au souhait d'un ancrage « made in France » intéressant pour l'image de la société et de maîtriser la qualité des équipements produits. Après avoir longtemps prospecté sur les départements voisins sans succès, les porteurs de projet ont manifesté leur intérêt sur les 2 dernières parcelles restantes sur la zone de Laprade, les parcelles cadastrées CC n°104 et CC n°105 (lots 22 et 23) pour une surface totale de 8 590 m².

Plus concrètement, il conviendrait de céder le lot 23 ainsi que de porter sur l'acte de vente une clause prévoyant la mise en réserve foncière du lot 22 pour une durée de 4 ans. Le prix de vente peut être fixé à 35 € HT / m² pour ces 2 lots, soit un prix conforme à l'estimation de France Domaine du 4 mai 2018.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE la cession au profit de PLF Groupe, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, de la parcelle CC 105 (lot 23) située sur la zone de Laprade, d'une contenance de 5 235 m²,
- APPROUVE cette transaction pour un montant total de 183 225 € H.T., frais en sus à la charge de l'acquéreur, soit un prix conforme à l'estimation de France Domaine du 4 mai 2018,
- ACCEPTE de réserver la parcelle CC 104 (lot 22) au prix de 35 € HT / m² au profit de PLF Groupe ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte, pour une durée de 4 ans à compter de la signature de l'acte de vente relatif au lot 22,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires des 22 décembre 2015 et 13 février 2018.

Délibération n°34 du 14/12/2023

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20231219-DEL_CC2023_330-DE



VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 35

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Rui PIRES MOITA Développement économique

| | |
|----------------|---|
| Objet : | ZA Taulhac : cession d'un terrain au profit de la société Visual Technology |
|----------------|---|

Rapporteur : Michel BEGON

La société Visual Technology souhaite acquérir le lot B (1034 m²) situé sur le lotissement de l'ancienne friche « Pierre et Bois » de la zone de Taulhac, pour construire des locaux professionnels.

La société a été créée par Messieurs Jérôme LAGARDE et Louis BARIOL en 2021 et compte aujourd'hui 1 salarié et 3 alternants. L'entreprise est spécialisée dans l'installation et la vente de système audiovisuel pour le professionnel. Elle travaille pour les entreprises, collectivités, enseignement, commerces... en équipant des salles de visioconférences, salles de conseil, salles de réunion, amphithéâtre, muséographie, salles de spectacles, bar/restaurant. L'activité est principalement située sur le département et la région Auvergne Rhône Alpes.

La cession de ce lot pourrait intervenir au prix de 45 € HT / m², soit un prix supérieur à l'estimation de France Domaine du 2 mai 2019.

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE la cession au profit de la société Visual Technology, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, du lot B d'une contenance de 1034 m², situé dans le lotissement de l'ancienne friche « Pierre et Bois » sur la zone de Taulhac,
- APPROUVE cette transaction pour un montant total de 47 835 € H.T., frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage, soit un prix supérieur à l'estimation de France Domaine du 2 mai 2019,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires des 22 décembre 2015 et 13 février 2018.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 36

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Rui PIRES MOITA Développement économique

| | |
|----------------|--|
| Objet : | ZA Fangeas : cession d'une emprise au profit de Monsieur Clément SOLVERY |
|----------------|--|

Rapporteur : Michel BEGON

Monsieur Clément SOLVERY, dirigeant de l'entreprise Transports Express SOLVERY, s'est installé sur un lot de 1 683 m² sur la zone d'activités des FANGEAS, commune de Solignac-sur-Loire.

Il sollicite la Communauté d'agglomération pour l'acquisition d'une surface d'environ 600 m², soit une bande de 10 mètres de large le long de son terrain actuel tel que le plan ci-joint le montre. Cette acquisition permettra d'améliorer les fonctionnalités de son emprise foncière et prévoir une extension de son actuel bâtiment.

La superficie à prélever se fait sur un lot que la Communauté d'agglomération a racheté grâce à la clause de réméré incluse dans l'acte initial de vente à Monsieur CHABANON. Cette opération a été réalisée pour un montant total de 70 222,39 €, soit un prix de 32,36 € / m² (lot de 2170 m²). À noter que le terrain a bénéficié de travaux de terrassement importants.

Aussi, il vous est proposé de céder cette emprise au prix de 32,50 € HT / m², soit un prix supérieur à l'estimation de France Domaine du 25 octobre 20217.

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur SOLVERY Clément, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'une emprise d'environ 600 m² sur la zone des Fangeas. La surface définitive sera établie après l'élaboration d'un plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant total de 19 500 € H.T., frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage, soit un prix plus élevé que l'estimation de France Domaine du 25 octobre 2017,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 043-200073419-20231219-DEL_CC2023_332-DE



Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT

Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,

Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 37

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement économique

| | |
|----------------|--|
| Objet : | ZA de Bleu - Polignac : dédommagement des entreprises JOUFFRE et ALTILIVET suite aux dommages causés par les travaux |
|----------------|--|

Rapporteur : Michel BEGON

Dans le cadre des travaux de construction de l'ouvrage d'art d'accès et des voies de communication au droit de la zone d'activités de Bleu à Polignac sur la RN 102, des dommages ont été causés à l'entreprise JOUFFRE et à la clinique vétérinaire ALTILIVET situées sur la zone. Il convient donc de dédommager les propriétaires.

Pour l'entreprise JOUFFRE

L'entreprise a dû modifier et rehausser à ses frais l'enseigne commerciale située sur la façade de son bâtiment. En réparation du dommage, le montant de l'indemnisation s'élève à 4 562,06 € TTC conformément à la facture ci-jointe.

Pour la clinique vétérinaire ALTILIVET

Les plantations ornementales et aménagements paysagers situés sur la propriété de la clinique ont été détruits. En réparation du dommage, le montant de l'indemnisation s'élève à 2 064,00 € TTC conformément à la facture ci-jointe.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE le règlement de la somme de 4 562,06 € à l'entreprise JOUFFRE Miroiterie en réparation des dommages causés,
- AUTORISE le règlement de la somme de 2 064,00 € à la Clinique vétérinaire ALTILIVET de Polignac en réparation des dommages causés,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 38

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement économique

| | |
|----------------|---|
| Objet : | Commune de Saint Paulien - ZAE Nolhac : viabilisation de la propriété GAUCHER |
|----------------|---|

Rapporteur : Michel BEGON

Suite à la vente de la parcelle cadastrée BM n° 573, sur la zone d'activités de Nolhac, commune de Saint-Paulien, à Monsieur Emmanuel GAUCHER, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay s'est engagée à viabiliser la dite parcelle.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 5 498,39 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, une participation de 60 %, soit :

$$5\,498,39 \times 60\% = 3\,299,03 \text{ €}.$$

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avant-projet des travaux cités en référence,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- FIXE la participation de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au financement des dépenses à 3 299,03 €
- AUTORISE Monsieur le Président à verser cette somme dans la caisse du receveur du Syndicat Départemental,
- ATTESTE que les travaux sont situés en bordure d'une voie incluse dans le domaine public intercommunal.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 39

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Rui PIRES MOITA Développement économique

| | |
|----------------|--|
| Objet : | Cuisine-en-Velay : mise en place d'une nouvelle entente intercommunale et adoption des tarifs 2024 |
|----------------|--|

Rapporteur : Roland LONJON

La Cuisine-en-Velay va devenir un service de restauration collective en régie de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à compter du 1^{er} janvier 2024. La Cuisine-en-Velay, jusqu'alors service de la ville du Puy-en-Velay, assure la fourniture de repas pour bon nombre d'utilisateurs, dont plusieurs communes en ce qui concerne la restauration scolaire et la Communauté d'agglomération pour ce qui est de l'approvisionnement en repas de certaines crèches du territoire.

Depuis septembre 2019, une gestion mutualisée et partenariale de ce service auprès des communes et de la Communauté d'agglomération a été mise en place au travers de la création d'une entente qui s'achèvera le 31 décembre 2023. Considérant l'intérêt de cette gestion partenariale, il est proposé de renouveler une nouvelle entente à compter du 1^{er} janvier 2024.

Très souple juridiquement, la nouvelle entente se veut un mode de gestion du service autour des principes suivants :

- une convention d'entente intercommunale liant les communes du Puy-en-Velay, Bains, Brives-Charensac, Chaspuzac, Sanssac-L'Eglise, Solignac-sur-Loire, Vals-Près-Le-Puy, Vazeilles-Limandre ainsi que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Un projet est annexé à la présente délibération,
- le service de production et de livraison des repas est de la responsabilité de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Elle assume ainsi la gestion des ressources humaines, gère les équipements et est responsable unique des prestations de production et livraisons de repas, - en contrepartie, chaque collectivité membre de l'entente rembourse à la Communauté d'agglomération le service suivant des coûts unitaires définis,
- création d'une conférence intercommunale dans ce cadre. La réglementation impose que chaque collectivité désigne 3 membres parmi son Conseil. Cette conférence a pour but de statuer sur des décisions majeures (coût unitaire de production, politique alimentaire, investissements majeurs, entrée d'une nouvelle collectivité, ...). Ces décisions ne sont valides qu'après approbation de tous les conseils municipaux et de la Communauté d'agglomération.
- une commission informelle des menus associant un représentant de chaque collectivité est créée. Elle approuve les menus et peut proposer des règles d'approvisionnement des denrées alimentaires.
- La durée de la convention proposée est de 4 ans, de sorte de s'inscrire dans la durée. Pour autant, chaque collectivité aurait un droit de sortie après une durée d'engagement de 2 ans, avec un préavis de 6 mois.

L'entente pourrait se mettre en place à compter du 1er janvier 2024, à condition que chaque collectivité prenne une délibération concordante.

Au démarrage de la nouvelle entente, les coûts unitaires de facturation pourraient être les suivants :

| | TARIFS HT entente valide en 2023 | PROPOSITION TARIFAIRE HT nouvelle entente pour 2024 | ÉVOLUTION % |
|-------------------------------|-------------------------------------|---|-------------|
| ENTENTE INTERCOMMUNALE | | | |
| ÉCOLES | | | |
| PRIMAIRES AVEC PAIN | 5,44 € | 5,64 € | +3,68% |
| PRIMAIRES SANS PAIN | 5,31 € | 5,51 € | +3,68% |
| MATERNELS AVEC PAIN | 4,62 € | 4,79 € | +3,68% |
| MATERNELS SANS PAIN | 4,49 € | 4,66 € | +3,68% |
| ENTENTE INTERCOMMUNALE | | | |
| CRÈCHES | | | |
| REPAS | 4,86 € | 5,04 € | +3,68% |
| GOÛTERS | 0,60 € | 0,62 € | +3,68% |
| BOISSONS | 0,23 € | 0,24 € | +3,68% |

| | TARIFS VOTES HT 2023 | PROPOSITION TARIFAIRE HT 2024 | ÉVOLUTION % |
|-----------------------------------|----------------------|----------------------------------|-------------|
| CENTRES DE LOISIRS ENTENTE | | | |
| CENTRES DE LOISIRS | 5,44 € | 5,64 € | +3,68% |
| REPAS ADULTES | 7,92 € | 8,21 € | +3,68% |
| GOÛTERS | 0,60 € | 0,62 € | +3,68% |

| | | | |
|--------------------|---------------|---------------|---------------|
| PIQUE NIQUE | 5,15 € | 5,34 € | +3,68% |
|--------------------|---------------|---------------|---------------|

taux de TVA centres de loisirs :10 %

Ils correspondent à une projection des coûts de revient de la structure par typologie de repas. Le taux d'évolution des prix par rapport à l'entente existante anticipe l'inflation prévisible en 2024 et qui impactera nécessairement la Cuisine-en-Velay.

Vous trouverez ci-joint le tableau des tarifs 2024 de la Cuisine en Velay.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le principe d'une nouvelle entente intercommunale concernant le service de la restauration scolaire entre les communes du Puy-en-Velay, de Bains, de Brives-Charensac, de Chaspuzac, de Sanssac-L'Eglise, de Solignac-sur-Loire, de Vals-Près-Le-Puy et de Vazeilles- Limandre et la Communauté d'agglomération,
- DÉSIGNE 3 membres pour siéger à la conférence intercommunale prévue dans ce cadre :
 - Marielle ROCHER,
 - Laurent BERNARD,
 - Frédéric GIMBERT,
- DÉSIGNE un représentant pour faire partie de la commission des menus de la future entente :
 - Michel BEGON,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente, dont le projet est annexé à la présente,
- APPROUVE les prix de vente unitaires 2024, dont la liste est annexée à la présente.

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Cécile GALLIEN

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 40

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUDAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Jonathan VALLIN-BIDON Développement économique

Objet : Dérogation au repos dominical des commerces de détail au titre de l'année 2024

Rapporteur : Corinne BRINGER

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi Macron » donne la possibilité aux maires de répondre à la demande d'ouverture des commerces, lorsqu'elle génère plus d'activité et plus d'emploi, dans la limite de cinq dimanches, après consultation du Conseil Municipal, et dans la limite de douze dimanches par an après consultation du Conseil de l'Intercommunalité.

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, au titre de sa compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » a engagé une concertation avec les Communes de l'unité urbaine du Puy-en-Velay et les Communes disposant d'une Grande et Moyenne Surface (GMS) de façon à tendre à une position partagée et commune sur le nombre et la répartition de ces dimanches du Maire.

Au terme de cette concertation et après consultation des partenaires économiques, des organisations d'employeurs et des organisations de salariés, il est proposé de fixer à cinq les dérogations au repos dominical pour l'année 2024 pour l'ensemble des commerces de détails, selon une répartition par domaine d'activité, comme suit :

Commerces de détail automobile :

14 janvier 2024,
17 mars 2024,
16 juin 2024,
15 septembre 2024,
13 octobre 2024,

Commerces de détail alimentaire :

1^{er}, 08, 15, 22 et 29 décembre 2024,

Commerces de détail de jeux et de jouets :

24 novembre 2024,
1^{er}, 08, 15 et 22 décembre 2024,

Autres commerces de détail :

24 novembre 2024,
1^{er}, 08, 15, 22 décembre 2024.

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- FIXE à 5 le nombre de dérogations au repos dominical des commerces de détail pour l'année 2024,
- PRÉCISE la répartition par secteur d'activité, comme suit :

Commerces de détail automobile

14 janvier 2024

Délibération n°40 du 14/12/2023

17 mars 2024
16 juin 2024
15 septembre 2024
13 octobre 2024

Commerces de détail de jeux et de jouets

24 novembre 2024
1^{er}, 08, 15 et 22 décembre 2024

Commerces de détail alimentaire

1^{er}, 08, 15, 22 et 29 décembre 2024

Autres commerces de détail

24 novembre 2024
1^{er}, 08, 15, 22 décembre 2024

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 41

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers
en exercice :
96

Date de

publication en

ligne :
20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement de l'espace - Urbanisme

| | |
|----------------|---|
| Objet : | Concession d'Aménagement ZA de Bleu : Avenant n°4 |
|----------------|---|

Rapporteur : Michel JOUBERT

La Communauté d'agglomération, par délibération du 25 septembre 2018, a désigné la Société Publique Locale du Velay en qualité de Concessionnaire d'aménagement en vue de lui confier, en application des dispositions des articles L. 300-4 et L. 300-5 du Code de l'Urbanisme et des articles L.1523-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, les tâches nécessaires à la réalisation d'une extension de la zone d'activités économiques de Bleu, sur la commune de Polignac.

Pour rappel, l'opération consiste à aménager 11,4 ha de terrains entre la zone existante et le secteur déchetterie, de part et d'autre de la voirie de desserte actuelle. Une nouvelle voirie d'accès sera par ailleurs créée depuis le nouveau carrefour aménagé sur l'ex RN102, permettant à la fois de faciliter les accès à l'abattoir intercommunal et sécuriser le trafic routier au sein de la zone par la différenciation des entrées/sorties au sein de la zone et l'aménagement d'un giratoire.

Le présent avenant a pour objet l'évolution des modalités de rémunération de l'Aménageur. Cette évolution est motivée par l'avancement de l'opération d'aménagement elle-même, qui du fait de sa complexité rallonge considérablement les phases administratives amont et reportent le démarrage de la phase opérationnelle. Cette évolution intègre par ailleurs les nouvelles modalités de rémunération de la SPL du Velay, que son Conseil d'administration a arrêtées dans le cadre de sa séance du 24 octobre 2023.

Les dispositions ci-après ne modifient pas la rémunération totale de l'aménageur telle que contractualisée dans le cadre de l'avenant n°2.

À compter du présent avenant, les modalités de rémunération sont simplifiées et seront décomposées en :

- 1- Une rémunération forfaitaire pour toutes les tâches ponctuelles et de gestion décomposée de la façon suivante :

- Mission générale d'animation et de suivi administratif et financier : 15 à 20k€ / an.
- Mission de recherche et suivi des dossiers de subvention : 3 k€ / dossier.
- Mission de recherche de financements bancaire et suivi de la trésorerie : 3k € / dossier.

- 2- Une rémunération au % pour les faits générateurs d'acquisition, études et travaux, commercialisation, basée sur le montant Hors Taxes des dépenses :

- Mission d'acquisition foncière : 1% des dépenses HT.
- Mission de suivi des études et travaux : 5% des dépenses HT.
- Mission de commercialisation : 1,5% par acte notarié.

La rémunération sera prise pour 40 % à la signature des compromis ou promesses de vente, restant acquise à la société quand bien même les conditions suspensives ne se réaliseraient pas et empêcheraient la vente, et pour 60 % à la signature des actes de vente.

Une clause de revoyure obligatoire du contrat est prévue en cas de dépassement prévisionnel supérieur à 20 % de la rémunération de l'aménageur par rapport au contrat de concession initial.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 27/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avenant n°4 tel qu'annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer et prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 42

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André

ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Sophie Meyer Développement touristique et territoriale

| | |
|----------------|--|
| Objet : | Pont des Ludes - attribution d'une subvention exceptionnelle |
|----------------|--|

Rapporteur : Brigitte FROMAGET-HERITIER

L'association Pont des Ludes intervient depuis de nombreuses années sur le territoire de l'Agglomération afin de promouvoir le jeu auprès de publics aussi divers que les enfants, les familles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou encore les jeunes en situation précaire.

Forts de leur expérience, les bénévoles de l'association accompagnent la Communauté d'agglomération dans la mise en œuvre du service Lud'agglomération afin d'être au plus près des besoins des usagers.

Une convention de partenariat liait jusqu'à lors la collectivité et l'association, elle a pris fin en juillet 2023, elle sera renouvelée en 2024. Afin de permettre à l'association de continuer à mener à bien ses actions sur le territoire sur la fin d'année 2023 et le début d'année 2024, il est proposé de lui allouer une subvention exceptionnelle de 20 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 29/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'Association Pont des Ludes au titre de l'année 2023,
- AUTORISE Monsieur le Président à entreprendre toutes les actions qui permettront de mener à terme ce dossier.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 43

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUDAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

| | |
|----------------|--|
| Objet : | Restitution de la compétence « Coordination des animations entre bibliothèques » |
|----------------|--|

Rapporteur : Michel JOUBERT

Par délibération du 12 avril 2018, le Conseil communautaire a décidé de conserver la compétence, facultative, « Coordination des animations entre les bibliothèques » issue de la fusion avec la Communauté de Communes de l'Emblavez

Le Conseil communautaire a adopté ses nouveaux statuts lors du Conseil du 28 septembre 2023 et cette compétence y a été maintenue.

Cependant, le périmètre d'exercice de la compétence se limite en pratique à l'animation et la mise en réseau des bibliothèques des 11 communes de l'Emblavez. En dehors du territoire de ces 11 communes, la Communauté d'agglomération n'exerce pas cette compétence. Aussi est-il proposé, finalement, de restituer la compétence Coordination des animations entre les bibliothèques à l'ensemble des communes membres de la Communauté d'agglomération.

Selon l'article L. 5211-17-1 du CGCT, les compétences exercées par un EPCI et dont le transfert à ce dernier n'est pas obligatoire peuvent, à tout moment, être restituées à chacune de ses communes-membres. Cette restitution est décidée par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes-membres se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement, à savoir une approbation par :

- 2/3 au moins des organes délibérants des communes membres représentant plus de la 1/2 de la population totale de ceux-ci,
ou

- la 1/2 au moins des organes délibérants des membres représentant les 2/3 de la population.

Le conseil municipal de chaque commune-membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur la restitution proposée.

Aux termes de l'article L 5211-17-1 précité, à défaut de délibération dans le délai de 3 mois, la décision du conseil municipal est réputée défavorable. Autrement dit, en matière de restitution, le silence vaut rejet de la proposition de restitution.

En application de l'article L 5211-25-1 CGCT, en cas de restitution d'une compétence d'un établissement public de coopération intercommunale, les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences sont répartis entre les communes qui reprennent la compétence ou entre la commune qui se retire de l'établissement public de coopération intercommunale et l'établissement.

La restitution aux communes d'une compétence facultative est prononcée par le préfet.

Les communes de l'Emblavez, seules à bénéficier de l'exercice de cette compétence, devraient constituer un service unifié pour exercer entre elles cette compétence.

Une commune support devra être désignée, Cette commune bénéficiera d'un retour d'attribution de compensation correspondant aux moyens alloués par l'agglomération dans le cadre de l'exercice de la compétence. Une CLECT validera le montant constaté.

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil communautaire :

- de restituer la compétence Coordination des animations entre les bibliothèques aux communes membres de la Communauté d'agglomération,
- de prendre acte de la volonté de certaines communes de l'ancienne CC de l'Emblavez d'exercer ladite compétence sous la forme d'un service unifié entre elles.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 29/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la restitution de la compétence Coordination des animations entre les bibliothèques aux communes membres de la Communauté d'agglomération,
- PREND ACTE de la volonté de certaines communes de l'ancienne CC de l'Emblavez d'exercer ladite compétence sous la forme d'un service unifié entre elles.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 44

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Sophie Meyer Développement touristique et territoriale

| | |
|----------------|--|
| Objet : | Via Fluvia : financement Plan Massif 2024-2026 |
|----------------|--|

Rapporteur : Corinne GONCALVES

La Communauté d'agglomération est engagée avec 6 autres intercommunalités (communautés de communes des Sucs, du Pays de Montfaucon, des Monts du Pilat, de Porte de DrômArdèche, Annonay Rhône Agglo) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le projet de création d'une véloroute voie verte entre les fleuves Loire et Rhône, dénommée Via Fluvia.

Le groupement d'intérêt public Massif Central, avec l'Union Européenne et l'État, lance en 2024 un nouvel appel à projet « Soutien aux grandes itinérances du Massif Central », pour lequel la Via Fluvia est éligible.

Les dépenses prises en compte dans l'appel à projets concernent essentiellement l'animation visant la mise en tourisme de l'itinérance (financement du poste et des coûts indirects liés).

Les actions éligibles doivent répondre à un enjeu fort à l'échelle de l'itinéraire mais peuvent être déclinées localement.

L'entretien et le balisage des chemins ou voies, ou les acquisitions foncières sont inéligibles.

Les élus représentant les six intercommunalités membres de l'Entente pour la Via Fluvia ont validé, début octobre, lors de la conférence de l'Entente, le principe de déposer une candidature à l'appel à projet, portant notamment sur le plan d'action ci-dessous :

COMMUNICATION-PROMOTION : Réseaux sociaux, site internet, blogueurs, photothèque, vidéothèque, support papier, encarts magazines, goodies, flyers, magazine de destination

131 500 € HT

COMMERCIALISATION – DÉVELOPPEMENT : boucles vélos, transport de bagages

5 000 € HT

MISE EN RÉSEAU : éductour internes, associations prestataires, échanges avec itinéraires voisins :

8 800 € HT

ÉVÉNEMENTIELS – ANIMATIONS : fête de la via fluvia, salons, matériels stand, livrets jeux

41 000 € HT

OBSERVATOIRE : étude fréquentation

30 000 € HT

ANIMATION : frais salariaux

120 000 € HT

TOTAL DÉPENSES 2023-2026

336 300 € HT

Les subventions pourraient s'élever à :

| | |
|------------------------------|-----------|
| RÉGION | 56 060 € |
| ÉTAT | 57 960 € |
| DÉPARTEMENT | 8 000 € |
| FEDER (sous réserve) | 10 400 € |
| TOTAL | 132 420 € |

Le montant et l'obtention de la subvention FEDER n'étant pas encore fixés, cela représente une somme maximale de 11 904 € par EPCI et par an.

La Communauté de communes des Sucs réalise le pilotage du dossier de candidature, puisqu'elle accueille le poste d'animation financé par les intercommunalités et l'appel à projet Grandes Itinérances du Massif Central 2023-2026. Elle sera chef de file pour déposer le dossier.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 28/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la candidature à l'appel à projets « Soutien aux grandes itinérances du Massif Central 2023-2026»,
- APPROUVE le plan de financement proposé,
- VALIDE le principe de partager le financement des actions de façon égalitaire entre tous les membres de l'Entente, hors actions propres à un seul maître d'ouvrage,
- DÉSIGNE la Communauté de communes des Sucs (Haute-Loire) comme chef de file du dossier de candidature à l'appel à projets,
- AUTORISE la Communauté de communes des Sucs (Haute-Loire) à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'Entente,
- SOLLICITE les fonds européens, nationaux, régionaux ou départementaux dans le cadre du financement des actions incluses dans la candidature de l'Entente à l'appel à projets,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à demander toutes les subventions pouvant être mobilisées pour la réalisation de ce projet,
- S'ENGAGE à financer le reste de l'opération sur ses fonds propres,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 3
Jean-Paul BEAUMEL, Celine GACON, Jean-Benoit GIRODET

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 45

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers
en exercice :
96

Date de

publication en

ligne :
20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Sophie Meyer Développement touristique et territoriale

Objet : Aménagement de la base de loisirs de Brives Charensac : plan de financement

Rapporteur : Corinne GONCALVES

Identifiées comme un espace à forte potentialité touristique, notamment dans le cadre de l'étude « Axe Loire » réalisée par le cabinet Atemia, les berges de la Loire à Brives-Charensac constituent déjà un micropôle pour les activités de pleine nature.

Au niveau d'Audinet, une base nautique permet la pratique des activités d'eau vive sur le plan d'eau, le sentier vert de la Borne permet de remonter jusqu'à Aiguilhe aux portes de la vieille ville du Puy dans un environnement sécurisé.

Brives-Charensac est également le départ de la voie verte en direction de Costaros et d'une liaison vers le pôle intermodal de l'agglomération. Ce sera également un point de passage du futur tracé de la Transcevenol, projet Régional en cours de réalisation.

Dans ce contexte, l'Agglomération souhaite renforcer la position de Brives-Charensac comme pôle majeur des activités de pleine nature, aux portes de la ville du Puy-en-Velay, centre de gravité culturel et urbain du tourisme sur l'agglomération.

Le site, hors fleuve, représente une vingtaine d'hectares. Les premières orientations permettent d'imaginer une requalification des espaces (Espace accueil, espace promenade, espace jeux, espace flânerie) et l'aménagement de toilettes.

Une travail en cours avec l'ARS permettra de définir un profil de baignade et d'en savoir plus sur les potentialités d'activités aquatiques futures.

Les objectifs de ce projet sont nombreux :

- Faire de Brives-Charensac un des pôles majeurs urbain de l'agglomération pour la pratique des Activités de Pleine Nature.
- Renforcer les flux de visiteurs entre la ville et la nature par les itinéraires doux.
- Générer des retombées économiques pour l'agglomération, favoriser le développement d'activités économiques privées et la création d'emploi.

Plan de financement :

| Dépenses | Montant |
|----------------------------------|---------------------|
| Aménagement promenade Pontons | 150 000 € HT |
| Mobilier jeux | 25 000 € HT |
| Mobilier pique nique | 25 000 € HT |
| Aménagement toilettes | 50 000 € HT |
| Signalétique | 25 000 € HT |
| Reprise cheminement | 25 000 € HT |
| TOTAL | 300 000 € HT |

| Recettes | Montant |
|----------------------|------------------|
| Région AMI 30 % | 90 000 € |
| Département FIT 30 % | 90 000 € |
| Leader/ FEDER 20 % | 60 000 € |
| Agglomération 20 % | 60 000 € |
| | |
| TOTAL | 300 000 € |

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 28/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE le plan de financement concernant l'aménagement des plages d'Audinet à Brives Charensac,
- AUTORISE Monsieur le Président à demander les financements auprès des partenaires cités,
- AUTORISE Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne conduite de ce projet.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 46

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUDAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale
Affaire suivie par : Laurence ROMEAS

| | |
|----------------|--|
| Objet : | Gîte « Retrouvance »: arrêt du versement de la redevance par l'Office National des Forêts (O.N.F.) |
|----------------|--|

Rapporteur : Corinne GONCALVES

« Retrouvance » est une marque déposée par l'O.N.F. Il s'agissait d'un séjour de randonnée itinérante haut de gamme d'une semaine utilisant des hébergements spécifiques dédiés au produit touristique.

La Communauté d'agglomération s'est inscrite dans ce projet par la réalisation d'un hébergement spécifique sur la commune du Brignon, village étape de la randonnée itinérante.

Le bâtiment réhabilité est l'ancienne cure du village propriété de la commune.

Le Conseil communautaire du 19 décembre 2008 a approuvé le principe de projet de réhabilitation de la cure de la commune du Brignon et le plan de financement prévisionnel, a autorisé la signature d'une convention à intervenir avec la commune du Brignon pour la mise à disposition à titre gratuit de l'ancienne cure du Brignon au titre de la compétence « animation et action touristique et sportive ».

Le 28 octobre 2009, a été signé le PV de mise à disposition par la commune du Brignon de biens immeubles affectés à l'exercice de la compétence citée ci-dessus, au profit de la Communauté d'agglomération.

Dans le cadre du développement des gîtes « Retrouvance » sur la Haute-Loire, la Communauté d'agglomération du Puy en Velay a procédé, en 2014, à la rénovation du gîte en question sur la commune du Brignon, puis a conclu une convention pour en confier l'exploitation à l'O.N.F.

En contrepartie des travaux effectués par la Communauté d'agglomération, l'O.N.F. s'est engagé sur un bail de 20 ans (jusqu'en 2034) contre une redevance annuelle de 20 071,92 euros.

Devant un modèle économique et une commercialisation qui n'a pas fonctionné (l'O.N.F. ne commercialise plus les différents gîtes qui vieillissent prématurément et n'ont aucun apport économique sur les communes concernées : Le Brignon, Présailles, Saint-Martin de Fugères et Lafarre), l'O.N.F. a sollicité la Communauté d'agglomération et ces communes, pour discuter des modalités de sortie des obligations de cette convention.

L'intérêt des communes et de la Communauté d'agglomération est de permettre de mettre fin au quasi abandon des bâtiments et surtout de proposer une nouvelle offre et/ou destination pour le territoire, pertinente en terme d'aménagement du territoire.

Il est ainsi proposé, conformément aux discussions engagées entre les parties depuis plusieurs années, que l'O.N.F. ne verse plus, à compter du 31 décembre 2023, la redevance due à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. L'O.N.F. dédommagera la Communauté d'agglomération pour le retrait anticipé de la convention, selon des modalités à définir. L'O.N.F. a cependant besoin d'une délibération de principe pour arrêter de verser la redevance à la Communauté d'agglomération.

La présente délibération a pour objectif de démarrer le processus de sortie des diverses conventions.

Des délibérations ultérieures finaliseront ce processus. À ce titre, la cure du Brignon fera l'objet d'une délibération prochaine portant sur la restitution de ce bien à la commune.

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'arrêt du versement de la redevance par l'O.N.F. à la Communauté d'agglomération, à compter du 31 décembre 2023,
- DONNE MANDAT à Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer toutes les démarches relatives à la mise en œuvre du processus,
- DIT que la convention à venir devra fixer une juste indemnisation de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay par l'O.N.F.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 1
Jérôme BAY

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 47

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Christine GODEFROY Patrimoine

| | |
|----------------|---|
| Objet : | Service Patrimoine : demandes de subventions à la DRAC pour les projets 2024 d'Éducation Artistique et Culturelle |
|----------------|---|

Rapporteur : Corinne BRINGER

Depuis plusieurs années, la Communauté d'agglomération réalise en partenariat avec des écoles et des collèges de son territoire, des projets d'éducation artistique.

En 2024, deux projets sont prévus avec le musée Crozatier :

- *L'arbre qui cache la forêt*

Projet réalisé dans le cadre de l'exposition temporaire hivernale 2023-2024 *La confusion des horizons. Le paysage dans les collections photographiques du Frac Auvergne et du musée Crozatier*, exposition réalisée en partenariat avec le FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain). Il permettra à 170 élèves de 8 classes de primaire du territoire (Allègre, Beaulieu, Chadrac, Espaly Saint-Marcel, Lavoûte-sur-Loire, Le Puy-en-Velay, Saint-ÉtienneLardeyrol) de découvrir des grands noms de l'art contemporain qui offrent leurs visions du paysage. Le projet éducatif traitera plus particulièrement de la forêt, de l'arbre et de leurs représentations passées et actuelles à travers des notions historiques, artistiques et environnementales. Budget prévisionnel : 7 760 €.

- *Classe-musée* avec le collège Jules-Vallès du Puy-en-Velay

La classe-musée réunit 25 élèves de la 6^e à la 3^e. Elle permet de découvrir le monde des musées en général et les collections encyclopédiques du musée Crozatier. Celui-ci propose aux élèves de suivre des visites des expositions temporaires et permanentes, des rencontres avec des professionnels, la participation à des manifestations nationales et la production d'une œuvre artistique collective. Les différentes facettes développées dans l'exposition autour du paysage seront travaillées.

Le budget prévisionnel du projet, qui inclut le coût de deux intervenants, est de 2 615 €, dont 1615 € sont pris en charge directement par le collège Jules Vallès. La Communauté d'agglomération prendra en charge l'intervention d'un des deux intervenants, à hauteur de 1 000 €.

Ces deux projets peuvent être subventionnés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC). Il est proposé au Conseil communautaire de solliciter deux subventions auprès de la DRAC, correspondant au coût des intervenants :

- 4 310 € pour le projet *L'arbre qui cache la forêt*,
- 1 000 € pour le projet *Classe-musée*.

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 28/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- CONFIRME les deux projets 2024 d'Éducation Artistique et Culturelle *L'arbre qui cache la forêt* et la *Classe-musée*, qui seront réalisés avec des écoles et collèges du territoire et le musée Crozatier,

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention de 4 310 € pour le projet *L'arbre qui cache la forêt* et de 1 000 € pour le projet *Classe-musée* auprès de la DRAC.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à accepter l'attribution et à demander le versement des-dites subventions, et signer tous les documents afférents à ces projets et à ces demandes de subventions.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 48

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Eric BERARD Sports

| | |
|----------------|---|
| Objet : | Tir sportif de l'agglomération ponote - construction stand de tir : demande de subvention |
|----------------|---|

Rapporteur : Roland LONJON

L'association Tir Sportif de l'agglomération Ponote a introduit une demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération dans le cadre, sur le site de la Roche, d'un projet de construction d'un stand de tir à 20 mètres et de rénovation du stand de tir de 25 mètres.

Le projet d'aménagement a été élaboré pour répondre à l'évolution de la demande en hausse de la pratique du tir sportif. De plus, le site de la Roche offre une implantation géographique centrale sur le territoire de l'agglomération.

Cette association est affiliée à la Fédération Française de Tir et elle est reconnue Club communautaire ; elle est composée de 318 licenciés. Les adhérents du Club sont issus à 65 % environ de la Communauté d'agglomération. Elle est actuellement le troisième club d'Auvergne sur 48, elle dispose de deux stands de tir, un situé à Espaly et et le deuxième à la Roche commune de Ceyssac.

Elle n'a pas de salarié et repose entièrement sur ses bénévoles.
Ce Club perçoit une subvention annuelle de 6 750 € pour son fonctionnement.

Le coût TTC de l'opération s'élèverait à 362 113 € et se compose de deux tranches :

tranche 1 : 168 662 €

tranche 2 : 189 551 €

Les travaux de la seconde tranche ne débuteront qu'au terme du remboursement de la première tranche évalué aux environs de 6 ans.

Au titre de la compétence soutien aux clubs sportifs possédant un rayonnement communautaire, le principe d'une aide de la collectivité est possible. La demande d'aide du club est de 25 000 € qui sera versée en une seule fois sur présentation d'un état récapitulatif des factures signées par le représentant légal de l'association et certifié par son comptable.

Le plan de financement s'établit ainsi :

| Financeurs | Montant |
|--|------------------|
| Autofinancement | 40 000 € |
| Prêt | 297 113 € |
| Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay | 25 000 € |
| Total des dépenses en TTC | 362 113 € |

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 28/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- ACCORDE une aide d'un montant de 25 000 € à l'association Tir Sportif de l'Agglomération Ponote pour la construction d'un stand de tir à 20 mètres et la rénovation du stand de tir à 25 mètres sur le site de la Roche commune de Ceyszac,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- INSCRIT les crédits au budget primitif 2024.

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 79
Contre : 2
Celline GACON, Laurent JOHANNY

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023 Puy-en-Velay,
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 49

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUDAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Lydie CHAUCHAT Sports

| | |
|----------------|--|
| Objet : | Piscines communautaires : évolution de la grille tarifaire |
|----------------|--|

Rapporteur : Roland LONJON

Dans le cadre de l'évolution de la grille tarifaire des piscines communautaires votée au Conseil communautaire du 22 juin dernier, il est nécessaire d'appliquer cette augmentation aux tarifs suivants :

- location demi bassin d'apprentissage au Centre Aqualudique la Vague : 30 € par heure d'utilisation (au lieu de 22 €),
- location bassin entier à la piscine la Mouteyre : 18 € par heure d'utilisation (au lieu de 13 €),

Ainsi ces tarifs pourront entrer en application à compter du 1^{er} janvier 2024.

La grille des tarifs par piscine est annexée à la présente.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 04/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 28/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE la grille des tarifs des piscines communautaires annexée à la présente,
- ACTE sa mise en application au 1^{er} janvier 2024.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14/12/2023

Délibération n° 50

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 08
décembre 2023

Étaient présents :

Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

20/12/2023

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Marie-José ALLEMAND à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur William BRUN à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Celline GACON, Monsieur Daniel JOUBERT à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Maryse POURRAT à Madame Christine NOTON, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Jean-Marc BOYER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-François GISCLON,

Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUDAUD, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Michel BEGON

La séance a été levée à : 21 H 40

Rédacteur : Laetitia DELABRE Petite Enfance

| | |
|----------------|---|
| Objet : | Établissements d'Accueil du Jeune Enfant gérés par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : règlement de fonctionnement applicable à compter du 1er janvier 2024 |
|----------------|---|

Rapporteur : Marielle ROCHER

Suite à plusieurs contrôles des services de la CAF effectués en 2023, auprès des multi-accueils gérés par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, une mise à jour du règlement de fonctionnement était nécessaire.

Les modifications portent sur :

- l'accueil d'un enfant malade ou porteur de handicap,
- l'unité de réservation (à la demi-heure), les délais des déductions pour les fermetures exceptionnelles, les absences signalées, l'hospitalisation de l'enfant (dès le premier jour),
- les modalités de contractualisation,
- les modalités d'enregistrement des heures de fréquentation,
- la communication de l'information technique CNAF n°2022-126 précisant certains points d'application des circulaires n°2014-009 et n°2019-005 relatives à la prestation de service unique, telles que : « *Les subventions publiques octroyées par la Caisse d'allocations familiales aux gestionnaires des structures d'accueil du jeune enfant sont basées en partie sur les heures de fréquentation réelle des enfants. Ces heures doivent être fiables, pour que les subventions publiques versées par la CAF correspondent au juste financement. Dès lors, le gestionnaire est tenu à la plus grande vigilance quant au correct enregistrement de ces heures. Les familles sont invitées à informer la direction de la structure de toute erreur dans le relevé d'heures de présence réelle qui leur serait transmis. Des contrôles peuvent être diligentés par la CAF.* »

Et enfin, pour une meilleure lisibilité pour les familles, une annexe au règlement de fonctionnement a dû être rajoutée pour faire apparaître le barème des participations familiales ainsi que les montants plancher et plafond.

Ce nouveau règlement de fonctionnement a été élaboré avec la collaboration des services de la CAF et les directrices des multi-accueils pour une mise en application au 1^{er} janvier 2024.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 29/11/2023

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le règlement de fonctionnement au sein des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant gérés par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à partir du 1^{er} janvier 2024.

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n°50 du 14/12/2023

Signé le 14/12/2023,
Le Secrétaire de séance,
BEGON Michel,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 14/12/2023

Signé par : Michel JOUBERT
Date : 19/12/2023
Qualité : M. le Président

Michel JOUBERT